



ASSURANCE CHÔMAGE :

L'ÉPÉE DE DAMOCLES

En théorie, les règles de l'assurance chômage doivent être renégociées avant le 1^{er} novembre 2022.

Une lettre de cadrage du gouvernement aurait dû être envoyée avant le 1^{er} juillet pour lancer la négociation entre les organisations représentatives au niveau interprofessionnel.

Dans la foulée, celles-ci devaient adresser à leur tour une autre lettre de cadrage aux négociateurs dans le champ du spectacle.

Mais le ministre du Travail cherche le moyen de retarder d'un an cette échéance, au motif que le Président a annoncé une grande « concertation » sur la « gouvernance », le projet France Travail, dont nous ne connaissons rien : disparition de l'Unédic ? Absorption par Pôle Emploi des missions locales pour l'emploi des jeunes ? Fusion des minima sociaux ? Nouvelle baisse des droits ?

Les incertitudes politiques sont multiples. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'appeler à la vigilance pour les droits des chômeurs en général et pour ceux des artistes et des technicien·nes intermittent·es du spectacle.

Organisons nos mobilisations dès septembre, les mauvais coups se préparent : retraites, assurance chômage, audiovisuel public !

MARDI 12 JUILLET À 18H30 À AVIGNON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SALARIÉ·ES DU SPECTACLE VIVANT

AU THÉÂTRE DES BARRIQUES

8 rue Ledru-Rollin (près des Carmes)

Paris, le 11/07/2022